

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 006-9461/21/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'association Impulse au titre de l'exercice 2021 - Approbation d'une convention MET 21/17650/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'incubateur inter-universitaire de l'Académie d'Aix-Marseille, Impulse, a été créé dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999, par les universités l'académie d'Aix-Marseille et Avignon, rejointes par le CEA Cadarache, le CNRS, l'INSERM, l'IRD, l'INRA, l'École Centrale de Marseille, l'École des Mines de Saint Étienne et l'École d'arts et Métiers Paris Tech Campus d'Aix-en-Provence.

Il est soutenu financièrement par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche, par les Fonds Européens et par les collectivités locales.

La mission d'Impulse consiste en la valorisation des résultats de la recherche publique menée au sein des laboratoires du territoire en les transformant en entreprises innovantes. L'incubateur apporte un soutien aux projets innovants et cherche à favoriser la création d'entreprises et d'emplois sur le territoire métropolitain.

Il détecte et accompagne les projets de créations d'entreprises innovantes issus de la recherche académique, portés par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs.

Il sensibilise plus largement la communauté scientifique au transfert de technologie et à la création d'entreprise.

39% des projets incubés par Impulse concernent les sciences de la vie et de la santé, 37% sont issus des sciences et technologies de l'ingénieur, 21% des sciences et technologies de l'information, de la communication et du numérique, et 3 % des sciences humaines et sociales.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mars 2021

L'incubateur peut affecter une aide financière sous forme d'avance remboursable de l'ordre de 30 000 à 40 000 euros aux projets qu'il accompagne.

Depuis sa création, l'incubateur Impulse a contribué à :

- un investissement de 15 millions d'euros
- l'accompagnement et le financement de 206 projets donnant lieu à près de 175 entreprises innovantes créées
- la création de près de 1 650 emplois directs

Actuellement, son investissement est de l'ordre de 700 000 à 800 000 euros pour environ 10 à 12 nouveaux projets par an. Il est le premier incubateur à avoir été conventionné avec l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) et près de 51% des projets sont lauréats au concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes I-LAB, en émergence ou en création.

Il accueille deux types de projets :

- les projets portés par des personnels de recherche
- les projets d'entrepreneurs qui utilisent une technologie mise au point par un laboratoire

L'incubateur Impulse propose un accompagnement personnalisé durant 2 ans en interne avec ses propres équipes (certifié par un label Qualité ANFOR) et dispose également de services mutualisés tels que :

- un pool d'experts au service des porteurs de projet
- des formations à l'entrepreneuriat dédiées

Il est un outil essentiel dans la chaîne de l'innovation au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Situé en aval des laboratoires de recherche publics, il se positionne en amont et en complémentarité des pépinières d'entreprises. Il collabore étroitement tant avec Marseille Innovation sur les sciences pour l'ingénieur et le numérique qu'avec les pépinières innovantes du Pays d'Aix. Il est également un important prescripteur du Fonds Aix-Marseille Provence Amorçage (AMPA).

En 2020, les dossiers prévus en accompagnement ont permis la création de 12 nouvelles entreprises sur les 12 nouveaux projets incubés, et près de 100 emplois directs créés ou préservés. L'objectif fixé de 10-11 projets a été dépassé

Malgré la crise de la COVID 19, l'incubateur Impulse, durant l'année 2020 a poursuivi son programme d'animation. L'incubateur a pu déployer quelques actions en propre tout en participant également aux événements d'autres partenaires locaux afin de se faire connaître, de faire connaître son action et de sensibiliser un large public aux problématiques du transfert de technologie, de l'innovation, de la recherche, de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprise innovante. A titre d'exemple, on peut citer :

- Atelier de présentation des modalités du concours iLab 2020 ;
- Participation au DeepTech Tour ;
- Facilitez votre parcours pour créer et développer votre entreprise » – Dans le cadre d'une ½ journée d'information, menée avec le pôle OPTITEC et la SATT Sud Est ;
- Participation au 12/14 de l'Arbois - Les outils de valorisation et d'entrepreneuriat d'Aix- Marseille Université ;
- Participation à la formation Prestations intellectuelles & Création d'entreprise du CNRS ;
- Participation à la 2nd rencontre Polytech Marseille Entreprises ;
- Participation aux activités du Pôle Entreprendre d'AMU et du pôle PEPITE Provence ;
- Participation aux comités de sélection du Dispositif Aix-Marseille Provence Amorçage (AMPA) ;
- Permanence à l'activité de la CISAM.

Dans la continuité de son programme d'action 2020, l'incubateur Impulse prévoit d'organiser et programmer une série de nouvelles actions. Au-delà de l'intégration d'une dizaine de nouveaux projets de

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mars 2021

création d'entreprises et de leur accompagnement, l'association poursuivra l'accompagnement des projets intégrés au cours des années 2019 et 2020, soit une trentaine de projets.

Le programme d'actions s'articule autour des 5 axes suivants :

– Sélection, accompagnement et financement d'une dizaine de projets de création d'entreprises : Au fil des années, l'accompagnement de l'incubateur a su s'affiner et se professionnaliser : sélection, détection et incubation des projets candidats sur une durée de 24 mois ; chaque porteur de projet est suivi et accompagné quotidiennement par un chargé d'affaires ;

– Sensibilisation et information auprès des universités et établissements de recherche : Participation au cycle de formation des universités et écoles associées pour sensibiliser très tôt les étudiants et doctorants à la création d'entreprises ; présence sur de nombreux séminaires ou événements : CNRS, INRA, fête de la science, Forum de Polytech

– Sensibilisation, formation et information auprès des porteurs de projet : Réunions du Club des créateurs, demi-journées d'information thématiques, mise en place d'un cycle de formation spécialisé réservé aux porteurs de projets ; réunions ouvertes aux autres incubateurs de la région.

– Sensibilisation et information auprès d'un large public : Mise en place d'une journée « portes ouvertes » valorisant les projets de l'incubateur.

– Partenariats : Poursuite de la stratégie de partenariats et collaborations avec les pôles de compétitivité, les pépinières et la S.A.T.T. Sud Est. Rapprochement avec l'Institut Paoli Calmettes en vue d'engager une action identique à celle menée avec l'INRA. Projet de convention de partenariat avec le CANCEROPOL PACA.

Pour l'ensemble de ce programme d'actions, il est proposé d'attribuer à l'incubateur Impulse porté par l'Association de préfiguration de l'incubateur inter-universitaire de l'Académie-d'Aix-Marseille, au titre de l'année 2021, une subvention d'un montant de 51 000€, représentant 9,81% du budget prévisionnel 2021 de 520 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération n° ECO 027-7268/19/BM du 19 décembre 2019 relative à l'attribution d'une subvention à l'Association de préfiguration de l'incubateur interuniversitaire de l'académie d'Aix-Marseille ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 février 2021 ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 16 février 2021.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mars 2021

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de l'action de l'incubateur IMPULSE porté par l'Association de préfiguration de l'incubateur inter-universitaire de l'académie d'Aix-Marseille pour la valorisation entrepreneuriale de la recherche universitaire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association de l'incubateur inter-universitaire de l'académie d'Aix-Marseille, une subvention de 51 000 euros au titre du fonctionnement global de l'incubateur inter-universitaire Impulse du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association incubateur inter-universitaire Impulse.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- 35 000 euros sur le Budget principal Métropolitain 2021, en section de fonctionnement, Sous-politique B360 - Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 67,
- 16 000 euros sur le Budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de fonctionnement, Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 04 mars 2021